



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 10 novembre 2015 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19h30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Responsable des affaires juridiques et secrétaire-trésorière adjointe
Madame Suzanne Gohier	Adjointe au Cabinet de la mairesse et responsable des communications

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID POUR L'ANNÉE 2015

Il me fait plaisir, à titre de mairesse de Val-David, de vous livrer le présent rapport sur la situation financière de notre Municipalité.

Je vous soumetts donc le rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2014, les indications préliminaires pour l'exercice en cours (2015) ainsi que les orientations pour le prochain budget de l'année 2016.

Exercice financier terminé - 2014

Dans son rapport en date du 10 avril 2015, la firme Amyot Gélinas, vérificateur externe de la Municipalité, confirme que les états financiers présentent fidèlement à tous égards la situation financière du Village de Val-David au 31 décembre 2014.

Les recettes totales s'élèvent à 8 756 648 \$ et les dépenses de fonctionnement à 7 869 701 \$, pour un excédent de 886 947 \$. Nous devons soustraire de ce surplus un montant de 361 884 \$ représentant les revenus d'investissement et nous devons également ajouter à ce surplus un montant de 234 933 \$ provenant de la conciliation à des fins fiscales.

L'année 2014 s'est donc terminée par un excédent des revenus sur les dépenses prévus au budget 2014 (7 402 433 \$) de l'ordre de 10,27 %, soit 759 996 \$. Le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2014 est de 1 565 688 \$.

Exercice financier en cours - 2015

Le budget pour l'année 2015, incluant les redevances à la Sûreté du Québec pour un montant de 805 400 \$, prévoyait des dépenses égales aux revenus de 8 071 767 \$.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

À partir de l'état prévisionnel des activités financières au 31 décembre 2015, établi au 31 octobre 2015, il nous est possible de croire que nous terminerons l'année avec un surplus.

Réalisations 2015

Avec le beau temps qui se prolonge et qui permet de mener à terme un certain nombre de gros chantiers, on a envie de dire que 2015 aura été l'année des Travaux publics. En tout premier lieu, le défi longtemps reporté de procéder à la réfection complète des réseaux d'aqueduc et d'égout du secteur des rues Alarie, des Bouleaux et des Pruches a enfin été relevé haut la main. La volonté du conseil, combinée à la détermination et à la vigilance de la direction générale et des Travaux publics, au professionnalisme des entrepreneurs et à la collaboration des citoyens ont fait de ce projet un succès exemplaire sans précédent.

Par ailleurs, on peut dire que nous nous sommes rattrapés sur les années passées avec la réfection des chemins, sur des sections importantes des artères les plus passantes, pour une distance totale de plus de 10 kilomètres, répartis dans tous les districts. La fermeture définitive de la sablière Bouchard a donné le feu vert à l'asphaltage de la dernière section de la montée Gagnon jusqu'aux limites de Ste-Marguerite et des travaux majeurs d'excavation et de fossés ont été complétés sur plusieurs chemins.

Le trottoir côté ouest de la route 117, à partir des feux de circulation coin de l'Église jusqu'au chemin de la Vallée-Bleue, est maintenant complété. Après étude du budget pour 2016, nous verrons jusqu'où et dans quelle mesure nous pourrions continuer ce beau projet.

Côté entretien des bâtiments, le toit du pavillon Maurice-Monty a été refait. Un portique couvert s'est aussi ajouté à l'entrée arrière donnant accès au local du comptoir alimentaire, tout en respectant l'architecture du bâtiment. Notre bibliothèque a eu droit à quelques bons coups de pinceau, à l'intérieur comme à l'extérieur, pour un rafraîchissement nécessaire en attendant son agrandissement.

Pour s'assurer de toujours avoir des équipements d'entretien fiables, un camion de déneigement a été remplacé par un neuf et notre ancienne unité de service par un véhicule plus récent.

Notre salle communautaire répond à toutes sortes de besoins de rencontres et événements. Après divers travaux d'entretien extérieur et de rénovations intérieures par les années passées, nous avons complété cette année l'aménagement du jubé-balcon et la salle sera bientôt dotée d'un équipement de sonorisation et de projection et d'un accès Internet sans fil. Ces nouvelles installations accommoderont encore mieux les utilisateurs réguliers et ne visent nullement à faire concurrence aux centres de diffusion de la région.

La mise en service du puits Doncaster en début d'année ajoute à notre capacité de garantir un meilleur approvisionnement en eau potable de qualité.

L'affluence des visiteurs à Val-David nous enchante, mais nous oblige à gérer un certains nombres de situations problématiques. Ainsi, cet été, nous avons fait l'expérience de poster quelques agents de circulation sur la rue de l'Église les jours de marché pour diriger les automobilistes vers les stationnements et rendre la circulation plus fluide et sécuritaire. Les pompiers qui ont accepté ce rôle ont fait du bon travail.

Une borne interactive, installée au bureau d'accueil touristique, contribue à mettre en valeur nos services et attraits touristiques. Ces attraits sont d'ailleurs parfois méconnus des résidents eux-mêmes. La *Carte Ambassadeur* disponible pour la première fois cet été a fait en ce sens œuvre utile. Non seulement elle vous reviendra l'an prochain, mais pourrait offrir encore plus aux commerçants qui se joindront au programme et à leurs clientèles.

Nous sommes également très satisfaits de notre décision de nous joindre au projet de réorganisation territoriale des services de Sécurité incendie. La nouvelle régie de Sécurité incendie entrera en action en 2016 avec l'embauche de son directeur prévue pour le mois de mars, et le transfert en juillet de nos effectifs actuels. Le tout, suivant une entente syndicale permettant de faire le pont entre la situation actuelle et ce si proche avenir.

Le service des communications travaille actuellement à la refonte de notre site Internet pour une mise en ligne début 2016. Notre nouveau bulletin électronique *Val-David Info* compte déjà près de 600 abonnés locaux et, en ajoutant les touristes qui s'y inscrivent, ce nombre atteint facilement le 1000. Nous avons renouvelé notre participation à l'application mobile *Val-David+*, à laquelle figurent aussi nos commerçants bien avisés.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Le comité MADA a mis cette année au monde un précieux bottin des ressources pour les aînés. Ces derniers sont importants pour la communauté et nous entendons continuer à bonifier l'offre de services et les infrastructures à leur disposition en même temps que pour l'ensemble des familles.

Pour le plus grand bonheur de nos jeunes et moins jeunes, nous procéderons très prochainement à l'installation de nouvelles bandes faites de matériaux recyclés pour nos deux patinoires de hockey. Celle du parc du Lac-Paquin bénéficie déjà d'une surface asphaltée pouvant accueillir des activités hiver comme été. Celle du parc Léonidas-Dufresne recevra le même traitement l'an prochain, le temps de statuer sur son emplacement définitif.

Dans l'intérêt supérieur du parc régional, les conseils municipaux de Val-David et de Val-Morin ont mis en place un nouveau comité conjoint qui s'applique déjà à concilier les visions respectives pour assurer ensuite le bon fonctionnement des activités, la protection et l'avenir du parc. Parallèlement, la démarche qui consiste à en faire une réserve naturelle s'achève et la signature qui doit en sceller le sort n'est plus qu'une formalité.

Val-David est directement touché par la décision du gouvernement de ne plus assurer l'entretien de la Route verte. Grâce à une entente entre les MRC des Pays-d'en-Haut, de La Rivière-du-Nord et des Laurentides, mettant la Municipalité à contribution, l'entretien de la partie skiable du parc linéaire est assurée pour l'hiver qui vient. Il faudra voir pour la suite.

Le travail rigoureux du Comité consultatif sur la toponymie est à souligner. C'est sur leur recommandation que nous procédons tranquillement, d'une année à l'autre, à des changements de noms de rues. C'est une des belles façons de rappeler tout doucement à notre mémoire les personnages qui ont fait notre histoire. Parallèlement, nous regardons de près leur projet de collecte et de classification de documents, d'artéfacts et de témoignages pour les rendre ensuite accessibles aux citoyens et chercheurs.

L'histoire retiendra aussi que cette année, nous nous sommes inquiétés pour le couvent. S'il est dans l'ordre des choses que les choses changent, il est de notre devoir de poser des gestes comme la citation du couvent à titre de bien patrimonial. Cela force un temps d'arrêt nécessaire pour mieux encadrer l'avenir.

Les changements apportés aux règlements municipaux et d'urbanisme tiennent compte et évoluent avec les besoins des individus et des entreprises commerciales visant toujours l'équilibre et l'harmonie. La participation des citoyens à la consultation sur le plan particulier d'urbanisme portant sur le noyau villageois a démontré à quel point vous avez des choses à dire sur ce que devrait être notre village. Cette démarche connaîtra son aboutissement en cours d'année 2016. Elle s'exprime aussi autour de la table du Comité consultatif d'urbanisme dont les membres recevront bientôt une allocation.

Des fiches-conseils gratuites pour les projets de constructions, de rénovations et d'enseignes se sont ajoutées cet été aux outils mis à la disposition des citoyens par le service d'Urbanisme. En complément, une offre de service de consultation personnalisée, également gratuite, fait partie des projets pour l'année qui vient.

Les nouveaux aménagements au parc des Amoureux, déjà très fréquenté, devrait plaire encore plus avec ses nouveaux sentiers et le discret éclairage qui lui est destiné au printemps prochain. En prolongement, un trottoir réunira le parc aux habitations de l'Office municipal d'habitation et au Havre de Val-David quand le ministère des Transports aura enfin reconstruit le pont permettant la réouverture du chemin de la Rivière.

La qualité de notre environnement et la santé de nos plans et cours d'eau demeurent parmi nos préoccupations. Dans une démarche conjointe avec les résidents du secteur du lac Doré, la Municipalité est prête à tester les solutions proposées pour régler les problèmes de ruissellement qui menace la qualité de l'eau et à accompagner la mise en place de quelques mesures de revégétalisation de ce plan d'eau. De façon plus globale, rappelons que le conseil municipal procédait, il y a juste un an au lancement de sa politique environnementale supportée et animée par le Comité consultatif sur l'environnement.

Le conseil tient à remercier toutes les personnes ayant participé d'une manière ou d'une autre à l'élaboration d'un plan stratégique de développement culturel. Suivant le rapport rendu par le consultant Vincent Arseneau, nous attendons maintenant les recommandations du comité formé des principaux acteurs culturels. Il s'agira ensuite pour le conseil de statuer sur l'accompagnement adéquat à offrir à notre univers culturel. Parallèlement, nous signerons bientôt une entente avec le ministère de la Culture. Entretemps, nous avons fait l'acquisition (enfin) de la sculpture *La Porte*, de Jean Bisson-Biscornet, qui trône fièrement depuis des années au bord du parc linéaire et nous attendons avec fébrilité le nouveau *Draveur* de Mathieu Patoine, en remplacement de celui qui a mystérieusement disparu.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Au terme de négociations empreintes de respect et d'ouverture de part et d'autre, les employés Coles bleus ont signé le mois dernier une nouvelle convention collective couvrant les quatre prochaines années. Il est manifeste que nos employés sont confiants de pouvoir travailler dans des conditions en lien avec l'engagement que nous avons pris en adoptant une nouvelle politique de respect et d'intégrité de la personne qui a d'ailleurs nécessité leur collaboration.

Qui plus est, une récente analyse des besoins, combinée à une étude de développement organisationnel devient le guide que le conseil et la direction générale utiliseront pour définir un plan d'action annuel et se doter d'une véritable politique de gestion des ressources humaines supportée par un plan de communication efficace.

Orientations 2016

Les orientations du conseil pour 2016 prendront forme à travers divers projets. À ceux déjà évoqués plus haut, on peut ajouter :

- L'agrandissement et la mise aux normes de l'usine de traitement des eaux usées pour répondre à nos besoins d'expansion et pouvant accueillir une partie des eaux usées de Val-Morin;
- La collecte des matières compostables dont le début est déjà fixé à juillet 2016;
- La mise en place d'un fonds d'aide au développement économique avec l'aide du CLD pour bien cibler les besoins;
- Le conseil sans papier pour plus d'efficacité et d'économie de nos ressources.

De plus, nous disposerons de près de 1,5M \$ en provenance de la taxe d'accise pour l'amélioration des infrastructures d'aqueduc. Parmi les projets suivants, nous aurons à choisir selon les priorités :

- Acquisition d'une génératrice pour le puits St-Adolphe;
- Ajout d'appareils de télémétrie aux stations de pompage;
- Remplacement de conduites désuètes dans certains secteurs problématiques;
- Analyse des bornes-fontaines et inspection télévisée des conduites d'égouts sanitaires et pluviaux pour identification les sources de pertes d'eau.

Nous savons aussi que plusieurs sections de chemin sont maintenant prêtes à paver et que tôt ou tard, il faudra améliorer l'éclairage de rues en optant pour des équipements plus performants et moins énergivores.

Pour mener à bien tous ces travaux, nous envisageons l'embauche prochaine d'une ressource complémentaire en support à la direction des Travaux publics.

Enfin, pour bien vous servir et faire connaître ce magnifique village, d'autres projets sont en gestation et restent à définir pour atteindre nos objectifs en culture, tourisme, développement durable, urbanisme, loisirs, vie communautaire, finance et sécurité publique.

Liste des contrats de 25 000 \$ et plus

Conformément aux dispositions de l'article 955 du *Code municipal du Québec*, pour la période du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015, sont déposés :

- la liste de tous les contrats de 25 000 \$ et plus accordés par la Municipalité; et
- la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Traitement des élus

Voici, tel que prévu à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, les détails de la rémunération des membres du Conseil :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

	RÉMUNÉRATION	ALLOCATION non imposable	TOTAL
Mairesse :	33 138 \$ /an	15 976 \$ /an	49 114 \$ /an
Conseiller/Conseillère :	9 101 \$ /an	4 551 \$ /an	13 652 \$ /an
Prime au maire suppléant :	200 \$ /mois	100 \$ /mois	

De plus, la mairesse reçoit de la MRC des Laurentides une rémunération annuelle de 2 000 \$ et une allocation non imposable de 1 000 \$ en tant que membre du comité exécutif. Elle reçoit également de la MRC une rémunération de 60 \$ et une allocation non imposable de 30 \$ pour chaque présence aux comités reconnus par la MRC des Laurentides, ainsi qu'une rémunération additionnelle de 76,67 \$ et une allocation non imposable de 38,34 \$ lorsqu'elle préside ce comité.

De plus, le représentant de la municipalité reçoit de la MRC des Laurentides une rémunération de 168,25 \$ et une allocation non imposable de 84,13 \$ pour chaque présence au conseil des maires.

Sommaire des indicateurs de gestion - 2014

Le sommaire des indicateurs de gestion pour l'année 2014 est disponible au bureau municipal pour consultation et téléchargeable sur notre site Internet.

Budget 2016

Au cours de l'assemblée extraordinaire du 15 décembre prochain, nous vous présenterons le budget pour l'année 2016 avant de l'adopter.

Cette assemblée aura lieu à 19h30, ici-même, à la salle communautaire, située au 2490, rue de l'Église à Val-David.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX

15-11-447 - 3.1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 novembre 2015 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

15-11-448 - 3.2

ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2015

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2015 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2015;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Note au procès-verbal :

Monsieur le conseiller Denis Charlebois demande que le mot *presque* soit ajouté devant le mot *diffamatoire*, à son intervention consignée au point 11.2 du procès-verbal du 13 octobre.

ADOPTÉE

DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

15-11-449 - 4.1

PUBLICATION DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ ET DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000\$

ATTENDU QUE la mairesse a fait son rapport sur la situation financière de la Municipalité lors de la présente séance, conformément à l'article 955 du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil prend acte du rapport de la mairesse sur la situation financière de la Municipalité et du dépôt de la liste des contrats comportant une dépense totale de plus de 25 000 \$ pour la période se situant entre le 1er novembre 2014 et le 31 octobre 2015 ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense qui dépasse 25 000 \$, tel que requis par la loi;

QUE le Conseil décrète que le texte du rapport de la mairesse sera publié dans la prochaine édition du journal *Ski-se-dit*.

ADOPTÉE

15-11-450 - 4.2

RENOUVELLEMENT DE MANDAT - REMPLACEMENT TEMPORAIRE CONTRACTUEL - DIRECTEUR DE LA TRÉSORERIE

ATTENDU l'absence temporaire du directeur de la Trésorerie;

ATTENDU la nécessité de continuer d'assurer les opérations administratives reliées à la fonction de directeur de la Trésorerie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil prolonge le mandat de madame Sylvie Ferron, à titre de contractuelle, pour occuper les fonctions de directeur de la Trésorerie, rétroactivement au 13 octobre 2015 et ce, jusqu'au 1er décembre 2015;

QUE le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à reconduire l'entente de service intervenue entre madame Sylvie Ferron et la Municipalité;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-11-451 - 4.3

AFFECTATION DE MADAME NATASHA MARINIER

ATTENDU l'absence temporaire du directeur de la Trésorerie;

ATTENDU la nécessité de continuer d'assurer les opérations administratives reliées à la fonction de directeur de la Trésorerie;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner l'affectation de madame Natasha Marinier afin d'assumer une partie des tâches du directeur de la Trésorerie en vertu d'une lettre d'entente intervenue entre le Syndicat de la fonction publique, section locale 4707 et la Municipalité, et ce, jusqu'au 1er décembre 2015;

QUE le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document relatif à cette affectation;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-11-452 - 4.4

PROLONGEMENT DE MANDAT - DIRECTEUR DU SERVICE LOISIRS ET CULTURE PAR INTÉRIM

ATTENDU l'absence temporaire de la directrice du service Loisirs et culture;

ATTENDU la nécessité de continuer d'assurer les tâches reliées à la fonction de directeur Loisirs et culture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil prolonge le mandat de monsieur Guillaume Beaugard, à titre de directeur Loisirs et culture par intérim, rétroactivement au 13 octobre, et ce, jusqu'au 2 décembre 2015;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-11-453 - 4.5

PROLONGEMENT DE MANDAT - RESPONSABLE DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES

ATTENDU l'absence temporaire de la directrice du service Loisirs et culture;

ATTENDU que le responsable des activités sportives et récréatives occupe le poste de directeur du service Loisirs et culture par intérim;

ATTENDU la nécessité de continuer d'assurer les tâches reliées à la fonction de responsable des activités sportives et récréatives;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil prolonge le mandat de madame Daphnée Cyr à titre de responsable des activités sportives et récréatives, rétroactivement au 13 octobre 2015, et ce, jusqu'au 2 décembre 2015;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

15-11-454 - 4.6

EMBAUCHE - POMPIERS

ATTENDU la recommandation des responsables par intérim du service de Sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal autorise l'embauche de messieurs Jeff Marleau et Luc-Antoine Piché-Ladouceur au sein du service de Sécurité incendie de la Municipalité;

QUE leurs conditions de travail soient fixées suivant la convention collective en vigueur à la Municipalité;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-11-455 - 4.7

AUTORISATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - 9297-8246 QUÉBEC INC. - UTILISATION DE SENTIERS ET PAROIS D'ESCALADE - LOTS 2 989 914 ET 2 990 064

ATTENDU QUE 9297-8246 Québec inc. est présentement propriétaire des lots 2 989 914, lequel constitue l'assiette du Lac La Sapinière et 2 990 064 (anciennement La Sapinière);

ATTENDU QUE des sentiers de ski de randonnée, de randonnée pédestre, de vélo de montagne ont été aménagés par la Municipalité et passent sur les lots 2 989 914 et 2 990 064;

ATTENDU l'utilisation de la paroi de la montagne pour y faire de l'escalade;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise la mairesse, madame Nicole Davidson et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, à signer un protocole d'entente avec 9297-8246 Québec inc. représentée par sa présidente, madame Diane Beaudry, par lequel 9297-8246 Québec inc. consent à la Municipalité un droit d'accès aux lieux pour l'utilisation et l'entretien des parcs, des sentiers aménagés et l'utilisation de la paroi de la montagne pour y faire de l'escalade.

ADOPTÉE

15-11-456 - 4.8

ENTENTE INTERMUNICIPALE DE SERVICES RELATIVE À L'ORGANISATION, L'OPÉRATION ET LA GESTION DES ACTIVITÉS DE SKI DE FOND ET DE MARCHÉ HIVERNALE SUR LA PARTIE SUD DU PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD (GARE DE PRÉVOST - KM 14 À LA GARE DE VAL-DAVID - KM 44)

ATTENDU QUE lors des années antérieures, la corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord s'occupait de l'organisation, de l'opération et de la gestion des activités de ski de fond et de marche hivernale sur la partie sud du parc linéaire Le P'tit Train du Nord, soit de Saint-Jérôme jusqu'à Val-David;

ATTENDU QUE la corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord a averti ses partenaires qu'elle se retirait complètement de la gestion des activités hivernales sur le parc linéaire Le P'tit Train du Nord et qu'il y aurait donc lieu de trouver un nouveau gestionnaire pour s'occuper de la gestion de pareilles activités;

ATTENDU la résolution 2015.10.6593 adoptée le 15 octobre 2015 par la MRC des Laurentides, laquelle prévoit la signature d'une entente concernant la gestion du ski de fond sur une partie des territoires des MRC des Laurentides, des Pays-d'en-haut et de la Rivière-du-Nord;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ATTENDU QUE cette entente prévoit que les coûts d'entretien pour la portion du parc située dans la MRC des Laurentides, soit 17 000 \$, seront payables par les municipalités qui y sont situées, soit Val-Morin, dans une proportion de 47 % et de Val-David, dans une proportion de 53 %;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine la signature de l'entente par la MRC des Laurentides concernant la gestion du ski de fond sur une partie des territoires des MRC des Laurentides, des Pays-d'en-Haut et de la Rivière-du-Nord;

QUE le Conseil s'engage à acquitter sa part des frais reliés à l'entretien hivernal découlant de cette entente, soit 9 010 \$, représentant 53 % du coût total de 17 000 \$, ce coût étant partageable entre les municipalités de Val-David et Val-Morin;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-11-457 - 4.9

AUTORISATION DE SIGNATURE - DOCUMENTS BANCAIRES - RÈGLEMENTS, PROCÈS-VERBAUX ET AUTRES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

ATTENDU QUE le Conseil doit nommer les personnes ayant l'autorisation de signer les documents relatifs à l'administration de la Municipalité;

ATTENDU QUE les signataires sont autorisés à signer conjointement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE Madame Nicole Davidson, mairesse,
ou madame Kathy Poulin, conseillère,
ou monsieur Denis Charlebois, conseiller,

ET Monsieur Bernard Généreux, directeur général
et secrétaire-trésorier,
ou monsieur Yves Frenette, directeur général adjoint,
ou monsieur Lucien Ouellet, directeur de la Trésorerie
et secrétaire-trésorier adjoint,

soient et sont autorisés à signer conjointement pour et au nom de la Municipalité, tous chèques et autres documents bancaires relatifs à l'administration de la Municipalité.

QUE Madame Nicole Davidson, mairesse,
ou madame Kathy Poulin, conseillère,
ou monsieur Denis Charlebois, conseiller,

ET Monsieur Bernard Généreux, directeur général
et secrétaire-trésorier,
ou monsieur Yves Frenette, directeur général adjoint,
ou monsieur Lucien Ouellet, directeur de la Trésorerie
et secrétaire-trésorier adjoint,



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ou Me Marie-Pier Pharand, responsable des affaires juridiques
et secrétaire-trésorière adjointe,

soient et sont autorisés à signer conjointement pour et au nom de la Municipalité, les procès-verbaux, les règlements, les contrats et autres documents, autres que bancaires, relatifs à l'administration de la Municipalité.

QUE cette résolution abroge toutes les résolutions précédemment adoptées par le conseil relativement aux autorisations de signature de même nature.

ADOPTÉE

15-11-458 - 4.10

ADOPTION – CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2016

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2016, qui se tiendront à la salle du conseil, située au 2490, rue de l'Église, le deuxième mardi de chaque mois et qui débiteront à 19 h 30 :

12 janvier
9 février
8 mars
12 avril
10 mai
14 juin
12 juillet
9 août
13 septembre
11 octobre
8 novembre
13 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié, et ce, conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal.

ADOPTÉE

15-11-459 - 4.11

AUTORISATION – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE ET DE COMMANDITES AUX ORGANISMES ET AUX INDIVIDUS - OPÉRATION NEZ ROUGE

ATTENDU l'offre de commandite présentée par l'organisme Opération Nez rouge qui entreprend pour une nouvelle année sa campagne de sensibilisation relative à l'impact de la consommation d'alcool sur la conduite automobile;

ATTENDU la demande reçue de la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal autorise une commandite à Opération Nez Rouge donnant droit à la distribution de 500 affichettes (11x17) et 100 posters (18x24) sur l'ensemble du territoire desservi;
D'autoriser le directeur de la Trésorerie à payer le montant total de 300 \$ (taxes non applicables) pour cette commandite et à titre de contribution financière de la Municipalité pour l'année 2015.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

15-11-460 - 4.12

ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET PRÉVOYANT LA CONSTITUTION D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité désire se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à la mise en place d'un service de sécurité incendie sur tout le territoire des municipalités de Lantier, Sainte-Lucie-des-Laurentides, Val-David, Val-Morin et l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts;

ATTENDU QUE cette entente prévoit la constitution d'une régie intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Municipalité du Village de Val-David autorise la conclusion de l'entente annexée à la présente, et relative à la mise en place d'un service de sécurité incendie et prévoyant la création de la régie intermunicipale;

QUE le Conseil autorise la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'entente relative à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale;

QUE le Conseil de la Municipalité du Village de Val-David accepte que l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts représente le groupe de municipalités et l'agglomération auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre de la création de la régie.

ADOPTÉE

15-11-461 - 4.13

NOMINATION - MAIRES SUPPLÉANTS - ANNÉE 2016

ATTENDU l'article 116 du Code municipal du Québec accordant au Conseil le pouvoir de nommer un maire suppléant pour une période donnée;

ATTENDU QUE le Conseil désire nommer par rotation le maire suppléant;

Le vote est demandé

Ont voté pour cette proposition: 4

Ont voté contre cette proposition: 3

Conformément à l'article 161 du Code municipal du Québec, Madame la mairesse Nicole Davidson se prévaut de son droit de vote;

Madame la conseillère Ghislaine Boisclair mentionne les motifs de son vote;

Madame la conseillère Manon Paquin mentionne les motifs de son vote;

Monsieur le conseiller Denis Charlebois s'exprime sur le choix des maires suppléants;

QUE les personnes suivantes soient nommées maire suppléant pour les périodes ci-après mentionnées:

Période	Maire suppléant
1er janvier au 30 avril 2016	Denis Charlebois
1er mai au 31 août 2016	Daniel Lévesque
1er septembre au 31 décembre 2016	Kathy Poulin

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

15-11-462 - 4.14

AUTORISATION DE SIGNATURE – TRANSACTION ET QUITTANCE - EXCAVATION P.E.A - PROJET DE VÉLO MONTAGNE TÉLÉMARK AU MONT-PLANTE

ATTENDU QUE le 8 juillet 2014, le Conseil municipal a autorisé Excavation P.E.A. à effectuer des travaux relatifs au projet de Vélo montagne Télémark au Mont-Plante, par la résolution 14-07-281, pour un montant de 22 000,00 \$;

ATTENDU QUE le 13 janvier 2015, le Conseil municipal a entériné l'adjudication du contrat à Excavation P.E.A., par la résolution 15-01-022, pour un montant total incluant les taxes de 21 759,97 \$;

ATTENDU QUE le 16 janvier 2015, Excavation P.E.A. a reçu de la Municipalité un paiement de 13 246,25 \$, représentant 70 % de la facture totale des travaux ;

ATTENDU QUE Excavation P.E.A. a entrepris les travaux prévus, sans toutefois être en mesure de les compléter à l'entière satisfaction de la Municipalité ;

ATTENDU QUE le 5 juin 2015, Excavation P.E.A. a été avisé par écrit de la fin du contrat le liant avec la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité a dû retenir notamment les services d'un autre entrepreneur afin de finaliser les travaux, occasionnant ainsi d'importants coûts supplémentaires;

ATTENDU QUE Excavation P.E.A. souhaitait recevoir le solde du montant initialement prévu pour le contrat qui lui avait été adjudgé;

ATTENDU QUE la Municipalité a informé Excavation P.E.A. de son intention de ne pas lui verser le solde du montant du contrat tel qu'il avait été adjudgé en janvier 2015;

ATTENDU QU'il en est découlé une mésentente entre les parties;

ATTENDU QUE les parties ont convenu d'une entente financière visant à mettre fin à leur mésentente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la mairesse, madame Nicole Davidson, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, la transaction et quittance intervenue ou à intervenir entre les parties;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-11-463 - 4.15

AUTORISATION - PARTICIPATION DE MADAME GHISLAINE BOISCLAIR - FORMATIONS - "LA MRC 101: SON RÔLE, SES DOSSIERS DE COMPÉTENCE, SES MANDATS ET SES COMITÉS" - 26 NOVEMBRE 2015 ET "LA VOIRIE" - 9 DÉCEMBRE 2015

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise madame Ghislaine Boisclair à participer à la formation "La MRC 101: son rôle, ses dossiers de compétence, ses mandats et ses comités", laquelle se tiendra le 26 novembre prochain de 18 h 30 à 22 h 00 et à la formation "La voirie", laquelle se tiendra le 9 décembre 2015 de 9 h 00 à 13 h 00;

QUE lesdites formations se tiendront à la salle de formation au Parc Écotouristique, située au 737, rue de la Pisciculture à Saint-Faustin-Lac-Carré;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE la participante soit autorisée à dépenser les montants prévus au *Règlement 576 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité*, pour les frais reliés à sa participation, le cas échéant, et qu'elle soit remboursée sur présentation des pièces justificatives;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

GREFFE

15-11-464 - 5.1

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 603-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 603 AFIN D'INSÉRER LES NOUVELLES DISPOSITIONS RELATIVES AUX INSTALLATIONS DE PRÉLÈVEMENT DES EAUX

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par monsieur le conseiller Daniel Lévesque lors de la séance ordinaire du 13 octobre 2015;

ATTENDU QUE ce projet de règlement a été expliqué lors d'une assemblée publique de consultation le 10 novembre 2015, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le règlement numéro 603-4 modifiant le règlement de construction numéro 603 afin d'insérer les nouvelles dispositions relatives aux installations de prélèvement des eaux;

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

15-11-465 - 5.2

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 604-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 604 AFIN D'EXIGER UN PLAN "TEL QUE CONSTRUIT" POUR UNE INSTALLATION SANITAIRE ET D'INSÉRER DE NOUVELLES DISPOSITIONS

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par monsieur le conseiller Daniel Lévesque lors de la séance ordinaire du 13 octobre 2015;

ATTENDU QUE ce projet de règlement a été expliqué lors d'une assemblée publique de consultation le 10 novembre 2015, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le règlement numéro 604-10 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 604 afin d'exiger un plan "tel que construit" pour une installation sanitaire et d'insérer les nouvelles dispositions relatives aux installations de prélèvement des eaux;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

15-11-466 - 5.3

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 605-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME NUMÉRO 605 AFIN D'AJOUTER UNE ALLOCATION AUX MEMBRES DU COMITÉ

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par monsieur le conseiller Denis Charlebois lors de la séance ordinaire du 13 octobre 2015;

ATTENDU QUE ce projet de règlement a été expliqué lors d'une assemblée publique de consultation le 10 novembre 2015, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le règlement numéro 605-1 modifiant le règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme numéro 605 afin d'ajouter une allocation aux membres du Comité;

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

15-11-467 - 5.4

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 698 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RENOUELEMENT DU RÉSEAU DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET AUTORISANT L'APPLICATION D'UNE SUBVENTION PROVENANT DE LA TAXE FÉDÉRALE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer des travaux d'amélioration et de renouvellement du réseau de production et de distribution d'eau potable de la Municipalité;

ATTENDU QUE les travaux prévus sont ceux figurant à la programmation des travaux soumis au programme de la Taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018;

ATTENDU QUE le Conseil affecte au présent règlement le montant alloué à la Municipalité dans le cadre du transfert d'une partie de la Taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 qui s'élève à 1 469 281 \$;

ATTENDU QU'un avis de motion (15-09-373) a dûment été donné par monsieur le conseiller Alain Tousignant lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le règlement numéro 698 décrétant des travaux de renouvellement du réseau de production et de distribution d'eau potable et autorisant l'application d'une subvention provenant de la Taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) ainsi que les frais incidents et autorisant une dépense et un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 469 281 \$;

D'autoriser le service de la Trésorerie à acquitter les dépenses relatives aux travaux prévus à ce règlement à même le montant emprunté de 1 469 281 \$ sur une période de vingt (20) ans;

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

15-11-468 - 5.5

ACQUISITION D'UNE VOIE OUVERTE AU PUBLIC - RUE DES GEAIS-BLEUS - ARTICLE 72 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES

ATTENDU l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales*, qui décrète que toute voie ouverte au public depuis au moins dix (10) ans devient propriété de la Municipalité dès que sont accomplies certaines formalités;

ATTENDU QUE le lot 2 992 736 du cadastre du Québec forme l'emprise de la rue des Geais-Bleus;

ATTENDU QUE ce lot constitue l'emprise d'une voie ouverte au public depuis au moins dix (10) ans et qu'aucune taxe n'a été prélevée sur cet immeuble durant cette période;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil approuve l'acquisition du lot 2 992 736 du cadastre du Québec, connu comme étant l'emprise de la rue des Geais-Bleus;

QUE le secrétaire-trésorier fasse publier les avis publics conformément à la Loi, en vue de donner plein effet à la présente résolution;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-11-469 - 5.6

MANDAT - NÉGOCIATION D'UNE TRANSACTION - DOSSIER SYLVAIN CLOUTIER ET EXCAVATION CLOUTIER ET FILS

Avant l'adoption de la présente résolution, monsieur le conseiller Alain Tousignant déclare au Conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'il ne participera pas aux délibérations du Conseil sur ce sujet, attendu qu'il déclare la possibilité d'un intérêt pécuniaire indirect.

ATTENDU QUE le 1er décembre 2014, la Municipalité a obtenu un jugement dans un litige l'opposant aux défendeurs Sylvain Cloutier et Excavation Cloutier et fils;

ATTENDU QUE ce jugement ordonnait aux défendeurs de réaliser certains travaux d'aménagement, lesquels ont été commencés sans toutefois être terminés;

ATTENDU QUE la Municipalité désire que le jugement soit exécuté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil mandate l'étude Prévost Fortin D'Aoust afin de négocier une transaction avec les défendeurs, laquelle devra intervenir au plus tard le 31 janvier 2016;

subsidiarement

QUE le Conseil mandate l'étude Prévost Fortin D'Aoust afin d'entreprendre les procédures judiciaires qui s'imposent.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Note au procès-verbal :

Monsieur le conseiller Alain Tousignant ne vote pas sur la résolution.

ADOPTÉE

TRÉSORERIE

15-11-470 - 6.1

AUTORISATION DE PAIEMENT - FORMATION PROFESSIONNELLE - BUDGET 2016

ATTENDU QUE la Municipalité a à son service exclusif Me Marie-Pier Pharand, avocate, laquelle est membre en règle du Tableau de l'ordre du Barreau du Québec;

ATTENDU QUE trente heures de formation sont requises pour le maintien du statut de membre du Tableau de l'ordre du Barreau, et ce, par période de référence;

ATTENDU l'inscription de Me Marie-Pier Pharand à des formations qui seront dispensées en 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise le paiement des formations suivantes, et ce, à même le budget 2016:

Titre de la formation	Dates et lieu	Coût (Tx. inc.)
Comprendre le rôle du gestionnaire: Quoi faire et ne pas faire?	16-18 mars 2016 St-Alexis-des-Monts	1488,93 \$
Actualité juridique en droit municipal	11 janvier 2016 Webinaire	517,39\$

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-11-471 - 6.2

AUTORISATION DE PAIEMENT - DÉNEIGEMENT HIVER 2015-2016 - ALLÉES PIÉTONNIÈRES - BUDGET 2016

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat de gré a gré pour le déneigement des allées piétonnières, pour l'hiver 2015-2016;

ATTENDU QUE certains services seront dispensés durant l'année 2016, mais sont payables en 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à payer la facture 397 de Multi-Services Michel Grand'Maison, au montant total de 3 206,65 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

15-11-472 - 6.3

AUTORISATION DE PAIEMENT - DÉNEIGEMENT HIVER 2015-2016 - PATINOIRE DU LAC PAQUIN

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat de gré a gré pour le déneigement de la patinoire du Lac Paquin pour l'hiver 2015-2016;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ATTENDU QUE certains services seront dispensés durant l'année 2016, mais sont payables en 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à payer la somme de 7 375,00 \$ taxes incluses, directement à Monsieur Jean-Claude Latreille, pour l'entretien hivernal de la patinoire au Lac Paquin.

ADOPTÉE

15-11-473 - 6.4

CONFIRMATION - TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL - RÉFECTION DU 2E RANG DE DONCASTER

ATTENDU les subventions de 10 000 \$ et 20 000 \$ disponibles et autorisées par le ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (dossier 00022509-1-78010(15)-2015005-29-20);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil confirme au ministère des Transports du Québec que les travaux d'amélioration du réseau routier municipal sur le 2e Rang de Doncaster, circonscription électorale de Bertrand, ont été réalisés durant l'année 2015 pour un montant total 34 393,39\$.

ADOPTÉE

15-11-474 - 6.5

RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS - OCTOBRE 2015

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2015, tel que soumis par le directeur de la Trésorerie, soit et est ratifié :

Chèques numéros : 151615 à 151825

2 432 104,43 \$

ADOPTÉE

15-11-475 - 6.6

VIREMENTS BUDGÉTAIRES - OCTOBRE 2015

ATTENDU QUE la Municipalité se fait un devoir de faire un suivi détaillé de ses dépenses;

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer certains virements de fonds pour éviter que des postes budgétaires soient déficitaires.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal du budget révisé pour le mois d'octobre 2015 portant les numéros Budget 15105 à Budget 15131 pour un montant de 61 623,00 \$ tel que préparé par le directeur de la Trésorerie, soit et est ratifié.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

15-11-476 - 7.1

RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE NUMÉRO 2 - LES CONSTRUCTIONS CJRB INC. - AQUEDUC ET ÉGOUT RUES ALARIE, DES PRUCHES ET DES BOULEAUX

ATTENDU la recommandation datée du 4 novembre 2015, rédigée par Nicolas Telmosse, ingénieur, de la firme WSP Canada inc. relativement au paiement # 2 pour les travaux de réfection de l'égout et de l'aqueduc - Rues Alarie, des Pruches et des Bouleaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à acquitter à la compagnie Les constructions CJRB inc. une somme de 680 469,28 \$ taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 692.

ADOPTÉE

15-11-477 - 7.2

RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE NUMÉRO 2 - PAVAGES MULTIPRO INC. - RÉFECTION DE DIVERS CHEMINS

Avant l'adoption de la présente résolution, monsieur le conseiller Alain Tousignant déclare au Conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'il ne participera pas aux délibérations du Conseil sur ce sujet, attendu qu'il déclare la possibilité d'un intérêt pécuniaire indirect.

ATTENDU la recommandation datée du 30 octobre 2015, rédigée par Monsieur Alexandre Latour, ingénieur, de la firme Équipe Laurence experts-conseils relativement au paiement # 2 pour les travaux de réfection des divers chemins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à acquitter à la compagnie Pavages Multipro inc. une somme de 360 224,73 \$ taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 691.

Note au procès-verbal :

Monsieur le conseiller Alain Tousignant ne vote pas sur la résolution.

ADOPTÉE

15-11-478 - 7.3

RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE NUMÉRO 2 - PAVAGES MULTIPRO INC. - RUE DES GEAIS-BLEUS

Avant l'adoption de la présente résolution, monsieur le conseiller Alain Tousignant déclare au Conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'il ne participera pas aux délibérations du Conseil sur ce sujet, attendu qu'il déclare la possibilité d'un intérêt pécuniaire indirect.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ATTENDU la recommandation datée du 30 octobre 2015, rédigée par Monsieur Alexandre Latour, ingénieur, de la firme Équipe Laurence experts-conseils relativement au paiement # 2 pour les travaux de la rue des Geais-Bleus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à acquitter à la compagnie Pavages Multipro inc. une somme de 83 639,45 \$ taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 697.

Note au procès-verbal :

Monsieur le conseiller Alain Tousignant ne vote pas sur la résolution.

ADOPTÉE

15-11-479 - 7.4

PAVAGE DE LA PATINOIRE DU LAC PAQUIN - FONDS DE PARC

ATTENDU QUE le Conseil a adjugé un contrat afin de remplacer la patinoire au Lac Paquin;

ATTENDU QUE des travaux d'asphaltage sont requis pour compléter ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise le directeur des Travaux publics à signer les documents requis pour mettre en oeuvre les travaux de pavage de la patinoire au Lac Paquin, pour un montant ne devant pas excéder 24 999,99\$ taxes incluses, lequel sera payable à même le Fonds de parc;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-11-480 - 7.5

APPROBATION - GRILLE D'ÉVALUATION - APPEL D'OFFRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS - RÉFECTION DE L'USINE D'ÉPURATION

ATTENDU QUE la Municipalité lancera prochainement un appel d'offres de services professionnels pour la réfection de l'usine d'épuration;

ATTENDU QUE le conseil doit approuver la grille qui servira d'évaluation par les membres du comité de sélection des soumissions qui seront reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil approuve la grille suivante pour l'évaluation des soumissions qui seront reçues dans le cadre de l'appel d'offres de services professionnels pour la réfection de l'usine d'épuration;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

CRITÈRE	POINTS
Qualification et expérience du soumissionnaire	20
Qualification et expérience du chargé de projet	30
Qualification et expérience des autres membres professionnels et techniques	20
Compréhension du mandat professionnel	30

ADOPTÉE

15-11-481 - 7.6

SERVICES PROFESSIONNELS - TRAVAUX D'ARPENTAGE - CRÉATION DE NOUVEAUX SENTIERS - LOTS 2 990 074 ET 2 990 082 - FONDS DE PARC

ATTENDU QUE des travaux d'arpentage sont requis pour la création d'un nouveau sentier entre la rue Dusseault et le chalet Anne-Piché du Parc régional;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine le mandat donné à la firme Rado, Corbeil et Généreux arpenteurs-géomètres pour le piquetage et une description technique des lots 2 990 074 et 2 990 082;

QUE le Conseil autorise le service de la Trésorerie à payer la facture 2015-340G pour un montant total de 1 907,09 \$ incluant les taxes, et ce, à même le Fonds de parc.

ADOPTÉE

URBANISME

15-11-482 - 8.1

DEMANDE DE RÉNOVATION: 989, ROUTE 117

ATTENDU QUE les interventions projetées favorisent les éléments en saillie et les éléments architecturaux décoratifs. Ces derniers sont considérés comme faisant partie intégrante de l'architecture en recevant un traitement intégré avec le corps principal du bâtiment;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'après étude et analyse, le conseil accepte le projet de rénovation numéro 2015-00080 au 989, route 117, tel que démontré sur les plans reçus le 8 octobre 2015;

QUE la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

15-11-483 - 8.2

DEMANDE D'ENSEIGNE: 2501, RUE DE L'ÉGLISE

ATTENDU QUE les enseignes doivent faire partie intégrante des composantes architecturales des bâtiments en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti et caractère villageois et convivial du secteur;

ATTENDU QUE le projet ne respecte pas tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'après étude et analyse, le conseil refuse le projet d'enseigne numéro 2015-00076 au 2501,
rue de l'Église, tel que démontré sur les plans reçus le 23 septembre 2015;

ADOPTÉE

15-11-484 - 8.3

DÉROGATION MINEURE: LOT 2 993 403, RUE MOUNTAIN

Demande déposée par madame Lucie Lévesque et monsieur Mario Létourneau en date du 7
octobre 2015 relativement au lot 2 993 403, rue Mountain, afin de permettre que l'espace de
stationnement empiète de 55 % à l'intérieur de l'espace délimité par le prolongement des lignes
formées par les murs latéraux du bâtiment principal alors que le règlement prescrit un
empiètement maximum de 30 %.

CONSULTATION PUBLIQUE:

*Monsieur Pierre Lapointe : personne à Val-david ne connaît son numéro de lot, lui non plus ne
connaît pas son numéro de lot. Personne ne connaît le lot dont il est question, au nom de la
démocratie, il faudrait mettre l'adresse. S'agit-il d'une construction nouvelle? Le service
d'urbanisme a émis un permis dans lequel il a été permis du stationnement en cour avant.
Y-a-t-il déjà eu une dérogation mineure pour ce lot? Monsieur constate que le Conseil ne serait
pas au courant du dossier, qu'une demande de dérogation mineure a déjà été consentie pour ce
lot. Mentionne qu'il s'agirait d'un deuxième agrandissement de ce stationnement. Mentionne
que le Conseil devrait refaire ses devoirs. Il espère qu'il ne s'agisse pas d'une deuxième
dérogation mineure pour ce même lot. Veut que le Conseil regarde s'il n'y a pas d'autres
possibilités. La sagesse devrait dire au Conseil de prendre son temps, puisque le conseil ne sait
pas de quoi il s'agit.*

Le conseil se retire, il est 20h42

Le conseil reprend, il est 20h45

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour les demandeurs;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des
propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance des recommandations du Comité consultatif
d'urbanisme (CCU) et du directeur de l'Urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'après étude et analyse, le Conseil accepte la demande de dérogation mineure numéro
2015-00081 du lot 2 993 403, rue Mountain, tel que démontré sur le plan préparé par monsieur
Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, minute 1267, en date du 6 octobre 2015 à la condition
de planter une haie de cèdres sur toute la profondeur de l'espace de stationnement;

QUE la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats
d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

15-11-485 - 8.4

AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE madame Line Lessard a déposé la demande de permis de lotissement
2015-10021, accompagnée d'un plan de cadastre préparé par Adam Masson-Godon,
arpenteur-géomètre, en date du 29 octobre 2015 sous le numéro 2161 de ses minutes;

ATTENDU QUE le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de
terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de zonage;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage, la cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2015-10021, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 5 270,00 \$;

QUE la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

15-11-486 - 8.5

AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2015-00468 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE madame Nancy Ouellette et monsieur Normand Vendette ont déposé une demande de permis de construction;

ATTENDU QUE le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de zonage;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage, la cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de construction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2015-00468, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 2 510,00 \$;

QUE la présente résolution n'exempte pas les demandeurs d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

15-11-487 - 8.6

AUTORISATION – RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT – ORGANISME DE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE DU NORD (ABRINORD)

ATTENDU l'entente de bassin versant no 46 entre Abrinord et la Municipalité du Village de Val-David;

ATTENDU la continuité de l'échantillonnage et l'analyse des paramètres retenus (les coliformes fécaux, les matières en suspension et le phosphore total);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE l'entente entre en vigueur à sa signature et est consentie jusqu'au 31 décembre 2016;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à verser la somme de 3 000 \$ à Abrinord pour financer les coûts annuels associés au suivi de la qualité de l'eau de la station d'échantillonnage (frais de laboratoire, transport des échantillons et une partie du temps et des frais d'Abrinord).

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

15-11-488 - 9.1

POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ 2014-2024 – MISE À NIVEAU DU MATÉRIEL AUDIO-VISUEL DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC des Laurentides sont invitées à présenter des projets dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2014-2024 en vue de soutenir et renforcer le développement des milieux ruraux;

ATTENDU QU'un montant estimé à 19 898 \$ est nécessaire pour la réalisation de la mise à niveau du matériel audio-visuel de la salle communautaire;

ATTENDU QUE le Conseil municipal présente, dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2014-2024, une demande d'aide financière pour la mise à niveau du matériel audio-visuel de la salle communautaire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit s'impliquer financièrement dans le projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Guillaume Beaugard, directeur par intérim du service Loisirs et culture à signer tous documents requis à la demande et à l'attribution d'aide financière dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2014-2024.

ADOPTÉE

15-11-489 - 9.2

AUTORISATION – POLYVALENTE DES MONTS – OPTION DES AMÉRIQUES – BARRAGE ROUTIER (LEVÉE DE FONDS)

ATTENDU la demande des élèves de l'Option des Amériques de la Polyvalente des Monts pour la tenue d'un barrage routier sur la rue de l'Église au coin de la rue Jean-Baptiste-Dufresne, le 28 novembre 2016;

ATTENDU que ce barrage routier vise la sollicitation des automobilistes pour une levée de fonds devant servir à financer un voyage humanitaire au Mexique pour les élèves de cette option;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE permettre un barrage routier sur la rue de l'Église au coin de la rue Jean-Baptiste-Dufresne le 28 novembre 2016;

DE permettre aux élèves de l'Option des Amériques de la Polyvalente des Monts et à leurs parents de solliciter les automobilistes à cet endroit selon l'horaire suivant, à savoir, de 10h00 à 16h00.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

15-11-490 - 9.3

AUTORISATION DE PAIEMENT - SUBVENTION - MARCHÉ DE NOËL 2015

ATTENDU la tenue du Marché de Noël 2015, dont une partie se déroulera à l'extérieur;

Le vote est demandé

Ont voté pour cette proposition: 5

Ont voté contre cette proposition: 1

Conformément à l'article 161 du Code municipal du Québec, Madame la mairesse Nicole Davidson s'abstient de voter;

Madame la conseillère Ghislaine Boisclair mentionne les motifs de son vote.

QUE le Conseil autorise l'octroi d'une subvention de 3 500 \$ au Marché de Noël, afin de contribuer à la location d'un chapiteau pour la tenue extérieure de l'événement;

QUE le Conseil octroie cette subvention conditionnellement à la mise en oeuvre d'une contribution du Marché de Noël pour le bénéfice du Comptoir alimentaire;

ADOPTÉE

DOCUMENTS DÉPOSÉS

15-11-491 - 10.1

DÉPÔT - ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES - PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 OCTOBRE 2015

Je, Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose l'état des activités financières de la Municipalité pour la période se terminant le 31 octobre 2015.

15-11-492 - 10.2

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) DU 19 OCTOBRE 2015

Je, Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 octobre 2015.

15-11-493 - 10.3

DÉPÔT - DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

La mairesse informe l'assemblée du dépôt des formulaires de déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil en conformité avec la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Les déclarations reçues sont celles de :

- Nicole Davidson
- Kathy Poulin
- Daniel Lévesque
- Denis Charlebois
- Ghislaine Boisclair
- Alain Tousignant
- Manon Paquin

DIVERS

11.1

AFFAIRES NOUVELLES

POINT D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Madame la conseillère Kathy Poulin :

- remercie les bénévoles présents à la corvée du parc;
- incite les gens à se procurer les passes hivernales.



N° de résolution
ou annulation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

- remercie les bénévoles pour l'Halloween, particulièrement madame Duval et monsieur Paquin;
- mentionne que Val-David se renouvelle, comme il s'agit d'un milieu de vie sain, que cela se reflète dans les décisions du Conseil.
- invite la population au Salon des artisans le 28 novembre;
- invite la population au Marché public en décembre, elle considère que les investissements du Conseil sont un investissement dans l'économie du village;
- Déploie le fait qu'il ne soit pas facile de garder une ligne neutre dans les décisions du Conseil, déplore la partisanerie, est confiante de la capacité de prendre de bonnes décisions pour Val-David, tente de rester fidèle à ses valeurs de partage.

Monsieur le conseiller Denis Charlebois:

- trouve que les propos de madame Poulin sont intéressants et dignes d'intérêt. Que Val-David a une prospérité sur le plan social, que beaucoup de village aimeraient avoir la prospérité de Val-David. Pense que les investissements du Conseil sont très importants, qu'il faut voir le tout comme des investissements pour l'ensemble de la communauté;
- Veut parler des représentants de la culture, parle des recommandations du rapport Arsenault et de la réunion du Comité culturel.

Madame la conseillère Ghislaine Boisclair :

- mentionne que le Conseil est à mi-mandat, dit ne pas regretter son choix d'être devenue conseillère municipale. Mentionne que tous les collègues sont compétents, malgré certaines divergences, ils peuvent quand même s'entendre.
- remercie les gens du Domaine Alarie pour leur collaboration et leur patience, pour les travaux qui devraient s'achever, mentionne le professionnalisme du personnel municipal, notamment monsieur Yves Frenette.
- mentionne la journée du 5 décembre, Journée internationale du bénévolat, au moins 2 millions et demi de québécois en font. Devenez bénévole et faites la différence.
- mentionne être placée devant les faits accomplis. mentionne avoir fait des propositions sur le texte de la convention collective le 6 octobre, alors que le 13 octobre le vote par le conseil a été passé sur la convention collective, alors que ses propositions n'ont pas été rediscutées. Elle mentionne qu'il demeure des choses imprécises dans la convention. Elle mentionne avoir été surprise le 14 octobre au matin de voir dans un communiqué de presse que la convention avait été signée le 9 octobre. Elle déplore de ne pas recevoir toute l'information ou de l'avoir à la dernière minute.

Madame Manon Paquin :

- remercie Jean Boulé qui travaille au MTQ pour avoir peinturé les graffitis sur le pont, puisqu'il s'agissait d'un geste bénévole.
- mentionne que la patinoire devrait être faite d'ici la fin du mois.
- mentionne qu'il est vrai qu'ils n'ont pas toujours toute l'information, veut savoir si la porte brisée à la caserne peut être réparée.

Madame la mairesse Nicole Davidson:

- mentionne que la signature de la convention collective n'aurait pas été valide si elle n'avait pas été entérinée par le Conseil. Les cols bleus se sont dit très heureux de cette convention.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Un citoyen se dit désolé de la fermeture de la Sapinière, veut savoir ce qui peut être fait pour la relance. Est-il possible pour la Municipalité d'offrir un crédit de taxes?



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Un citoyen veut savoir où est la liste des chèques ce mois-ci. Veut savoir qui recommande ce retrait. Il veut également savoir à qui il doit s'adresser pour avoir une clarification sur le mandat du Comité du Parc, veut savoir qui peut lui répondre quand il fait des demandes d'accès à l'information? Veut savoir pourquoi certaines sections sont vides, pourquoi certains sujets à l'ordre du jour ne sont pas au procès-verbal.

Un citoyen a envoyé une lettre en juin 2015, veut savoir si cette lettre a été transmise aussi aux conseillers municipaux, est-ce que oui ou non la lettre datée du 28 juin signée en copie conforme aux conseillers municipaux leur a été transmise? Demande ce que la mairesse a fait avec la lettre de Madame C.H.? Veut savoir si la municipalité va contre les employés qui ont harcelé?

15-11-494 - 12

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 10 novembre 2015 soit levée à 21h36.

ADOPTÉE

Nicole Davidson
Présidente d'assemblée

Nicole Davidson
Mairesse

Marie-Pier Pharand
Responsable des affaires juridiques
et secrétaire-trésorière adjointe